



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 39-CC/2017/CCDS**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CODEP GUYANE POUR L'ORGANISATION  
DE LA 4<sup>ème</sup> EDITION DE LA JOURNEE «SPORT POU NOU GANGAN»**

Séance du 18 juillet 2017

Date de convocation : 13 juillet 2017- **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-sept et le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

**Conseillers communautaires présents :**

Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Céline ZULEMARO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Stéphane ANTOINETTE  
Emilie VENTURA-CLET à Sylvio BOCAGE  
Daniel MANGAL à Edgard CHOCHO

**Absent excusé :**

François RINGUET

**Absents non excusés :**

Denis BURLLOT, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Delphine DARRIGADE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Fort du succès des éditions précédentes, l'association CODEP Guyane reconduit pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive la journée «Sport Pou Nou Gangan». Initialement prévue le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 de 8h30 à 17h00 au pôle culturel de Kourou, la manifestation n'a pu avoir lieu du fait du mouvement social qu'a connu la Guyane.

L'association prévoit donc de réaliser cette journée durant le dernier semestre de cette année. Cette édition 2017 portera sur le thème Sport-Santé.

Cette manifestation a pour objectif principal d'expliquer et de montrer aux seniors du territoire des Savanes (Sinnamary, Iracoubo et Kourou) et d'autres communes, les bienfaits des activités sportives. Pour ce faire, des professionnels de la santé et des bénévoles se chargeront d'une part, de proposer plusieurs ateliers d'activités sportives aux participants et d'autre part, d'animer un stand de prévention sur le diabète et l'hypertension. De plus, une conférence sur le thème de «la santé des pieds» sera animée par Mr PUECH-SOUPAMA, Podologue.

Ne pouvant faire face à l'intégralité des dépenses liées à l'action estimée à 11 350€ malgré les cotisations des membres et les dons éventuels, l'association sollicite la CCDS pour une aide financière de 2 500€.

CHARGES	Montant Prévisionnel	PRODUITS	Montant Prévisionnel
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	1 300 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 700 €
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 000 €	74 - Subventions d'exploitation	4 800 €
Autres fournitures	300 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	1 500 €	- ARS	1 500 €
Sous-traitance générale			
Locations	1 500 €		
Assurance			
Documentation		Intercommunalité(s)	3 300 €
62 - Autres services extérieurs	4 700 €	- Communauté des Communes Des Savanes	2 500 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	500 €	Commune(s) :	
Publicité, publication		Mairie de Kourou	0 €
Déplacements, Réception (repas, collation)	4 200 €	Organismes sociaux (détailier) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	0 €
64 - Charges de personnel		Autres (Fédération FEEGP)	500 €
Rémunération des personnels		Autres financements CODEP Guyane	300 €
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 500 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 500 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>8</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	3 850 €	87 - Contributions volontaires en nature	3 850 €
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations *	3 850 €	Mise à disposition gratuite de biens et prestations *	3 850 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>11 350 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 350 €</b>

Après étude de la demande, la commission sport qui s'est tenue le jeudi 23 février 2017 a émis un avis favorable quant à l'octroi de la subvention demandée par l'association.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

#### PROPOSITION

- **ACCORDER** une subvention d'un montant de **2 500 € (deux mille cinq cents euros)** à l'association CODEP Guyane pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la journée «Sport Pou Nou Gangan».



Délibération n° 39-CC/2017/CCDS  
Demande de subvention de l'association CODEP Guyane  
pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la  
journée « Sport Pou Nou Gangan »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission Sport du 23 Février 2017 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 Juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur Le Président.

**Article 2 :** **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **2 500€ (deux mille cinq cents euros)** à l'association CODEP Guyane pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de la journée «Sport Pou Nou Gangan».

**Article 3 :** **D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

**Vote :**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
-Quorum : 18  
-Nombre de conseillers présents : 08  
-Nombre de procurations : 03  
-Nombre de votants : 11  
-Pour : 11 (dont 03 procurations)  
-Contre : 00  
-Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 18 juillet 2017

Pour extrait et certifié conforme



Le Président,  
**François RINGUET**

